

1. [Accueil](#)
2. [Pêche](#)
3. [Produits aquatiques : un déficit commercial à 4,37 milliards d'euros](#)



Saumon de Norvège en France, à Rungis. (Photo : Lionel Flageul)

## Produits aquatiques : un déficit commercial à 4,37 milliards d'euros

Publié le 07/05/2018 18:04 | Mis à jour le 09/05/2018 10:33

Il bat chaque année le record précédent : le déficit du commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture. Le détail avec FranceAgrimer.

L'institut vient de publier le bilan détaillé [Commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture 2017](#). Il constate que le déficit commercial a atteint 4,37 milliards d'euros en 2017, une hausse significative face aux 4,09 milliards de 2016 (en euros constants).

Cela résulte de fortes importations à 6,02 milliards (pour 1,16 million de tonnes en poids net) et d'exportations limitées à 1,65 milliard (347 400 tonnes), en prenant tout en compte (y

compris farines, graisses, huiles, algues et poissons d'ornement). En cause, la hausse des volumes achetés, accentuée par l'augmentation du prix moyen de 4,74 euros/kg en 2015 à 5,20 euros/kg en 2017 (en euros courants). Principales espèces importées : saumon, thon, crevettes, lieu, cabillaud, moule, maquereau, sardine, merlu et coquilles Saint-Jacques. Le thon représente un tiers des volumes exportés par la France.

L'Union européenne représente, en valeur, 41 % de nos importations et 76 % de nos exportations. Nos principaux pays fournisseurs (dans l'ordre, en valeur) : Norvège, Royaume-Uni, Espagne, Équateur et Pays-Bas. Et les premiers clients de la France : Italie, Espagne, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni.

**Solène LE ROUX**

UPPM revue de presse le marin